



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 20 - AOÛT 2023**

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

CENTRE HOSPITALIER de NARBONNE
-DIRECTION

SOMMAIRE

CENTRE HOSPITALIER de NARBONNE DIRECTION

Décision n° 83.23 du 29 août 2023 du directeur du Centre Hospitalier de NARBONNE à :

- M. Michel JEANNEY, directeur des Affaires financières et de l'appui à la Performance

DÉCISION N°83.23 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne,

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le Code de la Santé Publique à la suite de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 01 août 2017 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Narbonne,
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 23 mars 2023,
- Vu les délégations de signature – marché public signées avec le GHT,

DÉCIDE

Article 1 :

A titre provisoire, en l'absence de Richard BARTHES pendant la période du 31 août 2023 au 5 septembre 2023 inclus, il est donné délégation de signature générale à Monsieur Michel JEANNEY, Directeur des Affaires financières et de l'appui à la Performance pour les

- **Correspondances importantes avec :**
 - . le Ministère de la Santé
 - . les Autorités de Tutelle et les représentants de l'État,
 - . le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
 - . les membres du Directoire,

- Notes de service générales,
- Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,
- Décisions de nomination des personnels d'encadrement,
- Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 10 000 € HT dont la création est antérieure à janvier 2018,
- Toutes décisions financières (hors opérations de mandatement et hors validation et mandatement de la paie) impliquant une dépense supérieure à 10 000€ HT,
- Actes juridiques concernant le patrimoine de l'établissement,
- Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.

Article 2 :

La signature du délégataire est conforme au modèle ci-dessous.

Monsieur Michel JEANNEY



Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lundi 28 août 2023 matin au vendredi 1^{er} septembre 2023 au soir.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Narbonne.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Narbonne, le 29 août 2023,

Le Directeur,

Richard BARTHÈS

